

Table de gestion intégrée des ressources et du territoire – Commune extraordinaire
Compte-rendu de la rencontre du 9 avril 2025
 En visioconférence

Liste des présences¹ :

Organisation	Représentant-e-s	Présence (X)
Association Coopérative Forestière de St-Elzéar	Jonathan Synnott	
Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure inc.	Ronald Cormier	X
Association des pêcheurs sportifs des rivières Cascapédia inc.	Éric Boudreau	
Association provinciale des trappeurs indépendants (APTI) - Conseil de la Gaspésie	Simon Gosselin	X
Bois CFM (coopérative forestière Matapédia)	Simon Roy	
Bois d'œuvre Cedrico inc. (Causapsca)	Vanessa Bouffard Thibault Jean-François Desbiens	X
Club des Ornithologues de la Gaspésie	Pierre Poulin	X
Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie (CENG)	Yves Briand	X
Conseil de l'Eau Gaspésie Sud	Julie Leblanc Catherine Dutil	
Conseil régional de l'environnement GIM	Christian Besnier Kloé Chagnon Taillon	X
Coop accès Chic-Chocs	Antoine Blier-Dufresne Bruno Béliveau	X
Coopérative d'aménagement forestier de Grande-Vallée	Gino Chicoine	
Coopérative des travailleurs forestiers Eaubo	Dominic Larrivée Laurie Chicoine	
Coopérative forestière de la Gaspésie	Gabriel Parisé	
Damabo Division Cap-Chat	Denis Bernier Geneviève Bernier	X
Damabo Division St-Damase	Denis Bernier Geneviève Bernier	X
Destination Chic-Chocs inc. (rivière Sainte-Anne)	Samuel McInnis Major	
Fédération des clubs motoneigistes du Québec (FCMQ)	Alissa Coquereau	
Fédération Québécoise des Chasseurs et Pêcheurs (FEDECP) GIM	Anthony Assels	X
Fédération québécoise des clubs quads de la Gaspésie et des Îles	Mathieu Vallière	
Fédération Québécoise pour le Saumon Atlantique (FQSA)	Christophe Jourdain- Bonneau Myriam Bergeron	

Foremo	Charles-Philippe Laflamme	X
Gaston Cellard inc.		
Groupe de scieries G.D.S. inc	Mathieu Piché	X
	Larocque	
	Steve Leblanc	X
Groupe Lebel, Division Nouvelle	François Godin	X
Groupement agroforestier de la Ristigouche	François Bélanger	
Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs	Pierre-Luc Desjardins	
Groupement forestier coopératif de la Péninsule	Brian Lequesne	
	David Paradis	
Groupement forestier coopératif Shick-Shock		
Groupement forestier Rocher Percé inc.	Sylvain Réhel	
Mi'gmawei Mawiomí Secretariat	*	
	Scott Metallic	X
MRC Avignon	Laurent Nadeau	
MRC Bonaventure	Dany Voyer	
	Christian Grenier	
MRC de la Côte-de-Gaspé	Daniel Harbour	
	Pascal Caron Savard	
MRC de la Haute-Gaspésie	Charles-Philippe Laflamme	X
	Maryse Létourneau	X
MRC de la Matapédia	Mario Turbide	
MRC de la Matanie	Eugénie Arsenault	X
MRC le Rocher Percé	Louis Babin	
	Christine Roussy	
Multicèdre	Marc-André Robert	
Parc national de la Gaspésie	Aurélié Rivard	
Parc national Forillon	Mathieu Côté	X
Pourvoirie Falls Gully	Stéphane Cloutier	
PRAU Gesgepegiag	Ken Arsenault	
PRAU Gespeg	Frédéric Huet	X
PRAU Listuguj	Martin Cummings	
Reboiseurs de la péninsule		
Regroupement des MRC de la Gaspésie (VHR)	Dany Scott	
Regroupement des MRC de la Gaspésie (Voirie forestière)	Achille Oettli	X
Regroupement restauration des trois rivières Pabos	Daniel Huard	
	Douglas Hunt	

Réserve faunique de Port-Daniel	Yves Briand	X
Réserve faunique des Chic-Chocs	Yves Briand*	X
Rosario Poirier inc.	Luc Poirier	
Sappi		
Sentier international des Appalaches	Jean-Pierre Gagnon Jean-Marc Hardy	X
Sépaq (réserves fauniques)	Patrick Gendreau	X
Société Cascapédia inc.	Marc-André Bernard	X
Société de gestion de la rivière Cap-Chat	Antoine Tasset	
Société de gestion de la rivière Grand-Rivière	Maureen Mercier	
Société de gestion de la rivière Madeleine	Caty Fournier	
Société de gestion des rivières de Gaspé inc.		
Société de restauration et de gestion de la Nouvelle	Jade Boissonneault	
Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie	Claude Fecteau	
Uniboard Canada	Jérôme Pelletier	X
ZEC Baillargeon	Dave Adams	
ZEC des Anses	Douglas Murphy Denis Michaud	

Présences du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs : Daniel Chouinard; Steve Bujold ; Annie Malenfant ; Caroline Hamelin ; Marc-André Delorme ; Mathieu Prévost, Sylvain Pelletier-Bergeron ; Samuel Dufour ; Andrew Gilker

BMMB : Emmanuel Gendron ; Marc-Antoine Bouchard

Invité.es :

TGIRT :

¹ À noter que les présences en conférence virtuelle peuvent plus facilement varier durant la rencontre que lors d’une séance en présentielle. Ainsi, les gens indiqués comme présents l’ont été durant un moment lors de la rencontre mais pas nécessairement tout au long de celle-ci. N’hésitez pas à me faire part d’une erreur dans les présences.

Mise en garde : Les échanges et décisions rapportés dans ce compte-rendu peuvent découler de travaux et réflexions antérieurs à cette réunion, et les réflexions ont pu se développer davantage par la suite. Il est donc fortement suggéré de consulter l'historique des réunions pour une compréhension approfondie des discussions et décisions. Pour toute question, le lectorat est encouragé à contacter la coordination des TLGIRT de la Gaspésie à l'adresse suivante : tgirtgaspesie@mrcbonaventure.com

Point	Discussions
1. Ouverture de la rencontre Tour de table Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'ouverture de la rencontre se fait vers 13 h 15. Un tour de table est fait. Le MRNF fait un rappel des procédures d'assemblée. La proposition d'ordre du jour est lue. <i>L'ordre du jour est non modifiable et est adopté tel que présenté.</i>
2. Présentation des préoccupations du PAS	Accéder aux préoccupations concernant le PAS sur le caribou en cliquant ici Accéder à la fiche Andrew Gilker présente la fiche d'harmonisation Le MRNF présente la fiche d'harmonisation des préoccupations.
3. Point délibératif	Plénière/délibération sur les préoccupations ZHR <i>Interventions</i> « Plusieurs compromis ont été intégrés. Il reste toutefois des zones qui étaient potentiellement assez vieilles, en processus de régénération, même avec la présence de TBE. On voit qu'un bel effort de compromis a été réalisé. » « Il y a 1210 hectares de TBE dans la 112-63, et de ceux-ci, 777 sont prévus à l'intérieur de la ZHR. Le plan modifié retire donc complètement les 1210, même ceux qui sont en dehors de la ZHR? » - La plupart des secteurs TBE dans la 112-63 sont concentrés à deux endroits, et quelques secteurs de chablis. Il y en a très peu ailleurs. La somme de tout ce qui est à l'extérieur de la zone n'est pas suffisante pour monter un plan spécial pour la TBE uniquement pour la 112-63. La balance des hectares sont donc retirés puisqu'il n'y aura pas de plan spécial. « Le secteur chablis planifié en récolte dans le coin de l'Anse-Pleureuse fait partie du bassin versant pour lequel les AEC sont les plus élevées. Est-ce qu'il y a eu une révision des AEC pour tenir compte du plan spécial? » - On pourra poser la question demain à l'aménagiste pour la 112-63. Lorsque nous avons fait la présentation à la TGIRT, il avait été démontré que les AEC étaient respectées. « Puisqu'il s'agit d'une zone qui va probablement devenir une zone d'habitat en restauration, il faudrait que des précautions soient appliquées au niveau du type et de la période de récolte. On parle parfois de chablis total, mais il peut rester des

	arbres en sous-étages. Une attention particulière doit être portée pour assurer un regain rapide par la suite, quitte à revenir pour faire des ajustements au terrain. Il faudrait toutefois maintenir à 100 % ce qui reste vivant. On ne devrait planifier une plantation qu’au besoin. Il s’agit d’une espèce en danger crucial, il faudrait peut-être changer de paradigme et trouver une autre solution, une autre façon de faire. Lorsqu’on planifie une plantation, c’est planifier un échec. On devrait pousser pour la régénération au lieu. » - Dans ce cas-ci, il s’agit de coupes de régénération et de récupération. On fait attention à la régénération préétablie. Pour l’instant, il n’y a pas de plantation planifiée; ce sera évalué une fois que les récoltes seront faites en fonction de ce qui reste. - Ce point fait partie des préoccupations qui ont été émises. Il y a toujours des critères à respecter par les bénéficiaires. Parmi ces critères, il y a celui de la régénération. - On n’a pas l’intention de laisser d’îlots de rétention dans ces secteurs-là. Puisqu’on ne récupère qu’une fraction, on laisse beaucoup de chablis et de TBE qui ne seront pas touchés, qui évolueront de façon naturelle. Dans un chablis total, dès qu’il y a 75 % des tiges qui sont tombées, c’est une réinitialisation du peuplement. Nous allons tout ramasser. Si on doit reboiser, les îlots de rétention compliquent la tâche. - Au niveau des rémanents, lorsqu’il y a une perturbation totale, on conseille en aménagement écosystémique de préserver 30 % de la perturbation sans récolte. Dans notre cas, on préserve 59 %. Selon les données que nous avons actuellement, il devrait y avoir peu de rémanents dans la zone de récolte. On a aussi fouillé la littérature pour analyser l’enjeu d’enfeuillement dans la zone caribou dans notre contexte gaspésien, et la plantation permet de contrôler les peuplements et de s’assurer d’obtenir un couvert résineux le plus rapidement possible. - Il n’est pas possible au niveau de la santé et de la sécurité de traiter dans des chablis qui n’ont pas été ramassés; il n’est donc pas possible de gérer de façon mécanique l’enfeuillement. - Des libellés sont déjà prévus pour la directive opérationnelle, soit l’ajout de minimiser les déplacements de la machinerie dans l’aire récupérée pour protéger la régénération et un rappel de respecter les normes relatives aux bandes riveraines et à la protection de la régénération et des sols. « Dans le plan en consultation, il y avait des plans en implantation-fermeture. Est-ce que tous ces chemins ont été retirés du plan? » - Oui, nous n’utiliserons que les chemins qui sont déjà présents. « Avant de nous prononcer, on aimerait avoir une carte détaillée des secteurs visés pour pouvoir fournir une réponse définitive. » - La carte sera disponible dès la fin de la rencontre. Les propositions de la Table seront envoyées après la rencontre. Considérant que l’on applique le projet pilote et que le conseil des maires n’appuie pas ce projet, Maryse Létourneau nomme son abstention. Le conseil de maires, par résolution, répondra aux décisions et aux recommandations de la Table.
--	---

	Des commentaires peuvent être envoyés au Ministère après la rencontre, et une modification pourrait être effectuée dans certaines situations. La proposition soumise est adoptée par la Table. Une attention particulière sera portée à la régénération afin de maximiser celle-ci. La proposition est adoptée à l'unanimité.
4. Harmonisation du PAFIO 2025-02 sur la fermeture de chemins	Commentaires brutes de la consultation <u>Fiche 1 : droits consentis</u> Le MRNF présente la fiche 1 des préoccupations sur les droits consentis. <i>Interventions</i> « Il y a des localisations des camps, des chalets, qui ne sont pas très précises dans le registre foncier. Comment vérifiez-vous l'exactitude de ces constructions et comment vérifiez-vous que la fermeture de chemins ne nuit pas à leur accès? » - Il y a plusieurs étapes. Il faut noter que le mandat n'appartient pas au MRNF. Il y a des vérifications terrains qui sont effectuées, il faut caractériser les chemins avant leur fermeture. Dans la plupart des cas, c'est Jason qui s'occupe des vérifications. Dans ce cas-ci, l'exercice était assez facile puisque les baux étaient sur des chemins principaux, qu'on pouvait voir. Des gens ont aussi fait des commentaires sur des cas précis, alors on vérifiera qu'ils ont accès à leur bail. Le MRNF invite les membres de la TGIRT à communiquer avec lui si des cas précis doivent être vérifiés. - Il y a eu beaucoup d'échanges entre le MRNF et le terrain. Il y a aussi eu validation par imagerie. « Comme on peut le voir sur l'image, il y a énormément de chemins forestiers dans l'arrière-pays. Il doit donc y avoir plusieurs chemins pour se rendre à un même bail. Comment avez-vous décidé quels chemins conserver et quels chemins fermer? » - Il y a certains chemins qu'il était évident qu'il fallait préserver. Dans d'autres cas, il n'y avait pas de droits émis, donc c'était aussi assez facile de décider de fermer. Nous avons l'emplacement des baux, et nous avons utilisé l'imagerie. On peut donc localiser facilement les chemins d'accès. « Il y aurait probablement un arrimage à faire entre les chemins maintenus pour les droits consentis et la réflexion sur le réseau de chemins prioritaires. » - Il y a déjà eu des discussions à ce sujet. Étant donné le contexte du caribou, c'est le MRNF qui gère ce dossier pour l'instant. On fait un exercice de priorisation de chemins en parallèle qui suit la même démarche. C'est beaucoup de travail. Une fois que toutes les démarches auront été faites, on pourra analyser le produit final et s'assurer d'avoir un arrimage. « Une partie du réseau de chemins prioritaires sera dans la ZNR. Tous les chemins ne seront pas fermés, et donc l'accès au territoire sera maintenu. Il serait important de mettre cette information de l'avant pour atténuer les craintes des utilisateurs du territoire. » « Présentement, la proposition est la fermeture des chemins seulement pour les baux de villégiature? »

	- On reviendra sur la fiche 4 sur l'accès. Pour l'instant, on ne parle que des droits. « Est-ce que les autres utilisations du territoire (motoneige hors-piste, ski hors-piste, etc.) sont prises en compte? » - Dans l'exercice effectué, on prend en compte les différents terrains répertoriés par la MRC. Pour l'instant, aucun n'est touché, mais à l'avenir, on ne peut garantir que ce sera toujours pris en compte étant donné que ce ne sont pas des usages qui font toujours l'objet d'un droit consenti. - Le MRNF souhaite être mis au courant des différentes activités sur le territoire pour en prendre compte. - Ce n'est pas parce qu'on n'a pas de droit consenti qu'on ne peut pas utiliser un chemin maintenu. « Vous pourriez peut-être ajouter une mention comme quoi le réseau de chemins prioritaires tient compte du multiusage et non pas seulement des droits fonciers. Cet ajout nous permettrait de couvrir des utilisations éventuelles auxquelles nous n'avons peut-être pas pensées. » - Le MNRF propose de remplacer le terme « multiusage » par « multiressource ». - Le MNRF modifie la liste des critères des chemins à maintenir pour ajouter la notion de site récréotouristique, comme le ski hors-piste. « Il y aurait des plus grandes répercussions sur les espèces lorsque leur territoire est dérangé durant l'hiver. En permettant l'accès au cours de l'hiver, est-ce que nous n'allons pas à l'encontre des efforts que nous tentons de faire pour préserver le caribou? » - S'il y a des mesures qui encadrent l'activité récréotouristique hivernal, ce n'est pas au MRNF de venir encadrer l'activité. Ces mesures seront dans le plan. Le MRNF contrôle l'utilisation du chemin, pas l'activité en soit. - Lorsque le MNRF aura établi des balises, ces dernières pourront toujours être ajustées si elles vont à l'encontre de la stratégie Caribou. « La balise principale du MNRF était les droits consentis. Quand on lit la solution potentielle, dans une perspective d'accès aux baux de villégiature, c'était une question de droits consentis. Par contre, il est difficile maintenant de déterminer quels chemins on maintiendrait sans que ce soit en lien avec un droit consenti. Il existe déjà plusieurs chemins pour se rendre aux mêmes endroits, alors je ne comprends pas le lien. » - Le MNRF propose que la notion ajoutée aux critères des chemins à maintenir soit plutôt ajoutée à la fiche 4 sur l'accès, puisqu'il ne s'agit pas ici de droit consenti. La proposition de solution d'harmonisation est celle recommandée par la Table. <u>Fiche 2 : biodiversité</u> Le MRNF présente la fiche 2 des préoccupations sur la biodiversité. <i>Interventions</i>
--	---

	« La fermeture de chemins n’empêchera pas la circulation des prédateurs. La grande faune continuera de circuler, tout comme les chasseurs (à pied). Il y a d’autres avantages à fermer les chemins, mais si ça n’arrête pas les prédateurs, doit-on investir des millions? Il faudra des années avant que le chemin fermé empêche réellement le déplacement des prédateurs. » - Le but de la fermeture des chemins est d’empêcher la voie rapide des prédateurs. Il est stipulé dans le mémoire qu’il y a une gestion des prédateurs qui doit se faire, mais ce n’est pas sous notre gouverne. - Le MRNF n’est pas spécialiste de la stratégie de fermeture de chemins, mais il se fie sur une équipe d’experts qui ont retenu la fermeture de chemins comme mesure prioritaire. Des essais, des consultations et des lectures ont été effectués et à date, les méthodes mises en place fonctionnent bien et sont encourageantes. - Il y a un lien reconnu entre le taux de perturbation et le maintien d’une infrastructure linéaire à long terme. « Le caribou est une espèce qui se protège de ses prédateurs en se réfugiant dans des endroits fermés ou en migrant. Il faut donc avoir une ceinture forestière dense, fermée et vieille. La fermeture de chemins est un moyen pour rétablir l’habitat préférentiel du caribou, mais les résultats de la fermeture de chemins ne sont pas immédiats, puisque les chemins doivent se régénérer. Il faut voir cette mesure dans une stratégie globale. Il y a d’autres moyens de supplantation de la population. Si on ne ferme pas de chemins, on maintient nos efforts sur d’autres fronts, mais son habitat ne sera pas optimal sur le long terme. » « Toutes les mesures sont combinatoires, ce qui fait en sorte que chacune des mesures n’a pas besoin d’être trop imposante, puisque la synergie est ce qu’on vise. » « Une suggestion de proposition serait de reconnaître que la fermeture de chemins est un moyen pour aider le caribou, mais ça ne veut pas dire qu’on ne maintiendra pas l’accès au territoire. Cet ajout pourrait permettre de nuancer le propos et de dissiper les craintes. » Maryse Létourneau nomme que la MRC s’abstient de voter sur la proposition tant que le comité ne se sera pas rencontré. Elle vote contre la proposition. Le conseil de la MRC de la Haute-Gaspésie s’oppose à la fermeture des chemins sur le territoire public dit « libre », mais il ne s’oppose pas à la fermeture des chemins situés dans les territoires fauniques structurées et gérées par la Sépaq, dont la réserve faunique des Chic-Chocs et le parc national. - Le MRNF pense que l’opposition de Maryse Létourneau s’applique plutôt à la fiche 4 sur les accès. « La science a quand même parlé comme quoi la fermeture de chemins est un des moyens prioritaires qui a des retombées majeures sur le caribou et la foresterie en général. Aussi, certains des chemins donnent accès non pas au territoire mais à des zones de coupe. On s’entend donc sur les principes de base, mais il y aurait peut-être une façon de formuler la proposition autrement. » Le MRNF propose de passer à la fiche 4 pour s’attaquer au nœud du problème et délimiter le travail qui reste à accomplir.
--	--

	- Il ne s'agit pas seulement d'accès, mais aussi d'acceptabilité sociale. Pour la MRC, il s'agit d'élus. S'il n'y a pas d'accessibilité sociale, il n'y a pas de façon de mettre la proposition en place. « La TGIRT a déjà émis une recommandation dans son mémoire à l'effet de réduire le nombre de chemins dans la ZHE et dans sa périphérie, alors il est contradictoire que certains membres se dédisent de cet engagement établi antérieurement. Il faut prendre en compte la nuance entre fermer des chemins et fermer l'accès au territoire. Il faut faire preuve de flexibilité si on veut arriver à un consensus. Pour l'acceptabilité sociale, il y a des voix qui étaient contre la position des maires. » - Le MRNF a reçu beaucoup de commentaires favorables à la fermeture de chemins. Proposition : La discussion sur la fiche 2 est mise en attente afin d'aborder la fiche 4 en premier. <u>Fiche 4 : accès</u> Le MRNF présente la fiche de préoccupations sur les accès. <i>Interventions</i> « La résolution est claire : le conseil des maires accepte la première proposition de 128 km sur la réserve faunique. Le fait qu'il n'y ait rien au Ruisseau Isabelle suit la proposition du conseil. Je propose que le 80 km au Lac Vison soit retiré. » « La réserve faunique des Chic-Chocs a été créé pour créer une zone tampon autour du parc de la Gaspésie pour la protection du caribou. Toutefois, on a quand même coupé sans tenir compte du caribou, ce qui est une des causes de la situation actuelle de l'espèce. Il est donc sensé de concentrer les fermetures de chemins dans la réserve faunique et le parc. De plus, on ne sait pas encore où sera située la ZHR, alors il semble un peu étrange de déjà choisir de fermer des chemins quand on ne sait pas où ils seront. » « La ZHR a été établie en fonction des inventaires effectués sur l'utilisation du territoire par le caribou. Par contre, le caribou n'est pas confiné, il se promène partout. Il ne se restreindra pas à certains endroits. » Maryse Létourneau lit les deux derniers points de la proposition du conseil des maires de la MRC de la Haute-Gaspésie. Celle-ci stipule que le conseil s'oppose fermement à la fermeture de chemins en dehors de la réserve et du parc de la Gaspésie. « L'accès à la chasse serait-il compromis si on enlevait toutes les nervures tertiaires et secondaires et qu'on maintenait des accès temporaires? Ce pourrait être une option discutée en règlement des différends. Aussi, globalement, l'ensemble de ces chemins ont été construits pour l'accès au territoire pour les forestières, et non pour la chasse. Les chemins sont maintenus pour les forestières. »
--	---

	Le MRNF demande la position des membres de la TGIRT concernant la proposition de Maryse Letourneau sur la fermeture de chemins seulement sur le territoire de la réserve faunique et du parc national, jusqu'à ce qu'il y ait un projet pilote et des négociations. - Il faudrait ajouter que l'appui à la proposition ne rejette pas nécessairement les autres secteurs, et ces autres secteurs demeurent sujets à modification dans le cas de nouveaux travaux offrirait de meilleures solutions (si d'autres secteurs étaient plus intéressants). - Il faudrait aussi évaluer si une fermeture de chemin sur la réserve empêcherait une fermeture de chemin hors réserve. « Sait-on combien il y a d'utilisateurs sur ce territoire? » - Officiellement, non. On ne sait pas combien il y a de chasseurs dans chaque fourche, mais on peut supposer qu'il y a environ une trentaine de groupe de chasseurs dans ce secteur (estimation). « Si on accepte la proposition du conseil de la MRC, plus de la moitié des chemins en consultation seraient mis de côté. C'est une grosse consultation pour en arriver à ce constat-là à ce stade-ci. En plus, il risque d'y avoir une contradiction entre cette fiche et celle de la biodiversité. Plus encore, beaucoup de gens qui ont participé aux consultations seront déçus d'apprendre que plus de la moitié des chemins seront mis de côté. Il faudrait donc mettre en suspens cette présente fiche puisque les décisions prises relativement à celle-ci risquent d'influencer toutes les autres. Tous les consensus émanant des différentes fiches devraient être considérés comme provisoires jusqu'à ce qu'on ait la vision globale de l'enjeu pour s'assurer qu'elles sont toutes cohérentes. » « On pourrait accepter tout ce qui est logique de faire pour éviter de bloquer les passages et ainsi commencer les travaux. Pour le reste, on pourrait commencer un processus de mitigation afin d'optimiser la sélection de chemins en fonction des objectifs des élus. » « Le conseil des maires de la MRC ne prévoit pas de maintenir sa position <i>ad vitam eternam</i>, mais la maintiendra jusqu'à la prochaine rencontre. Le conseil attend depuis un an une stratégie, pour laquelle il n'a d'ailleurs pas été consulté. » « Il aurait été hautement intéressant d'établir un budget pour tout ce que les fermetures de chemins impliquent (les fermetures elles-mêmes, mais aussi les investissements passés au niveau sylvicole). Il faudrait que les gens connaissent la hauteur de ces investissements par souci de transparence. » Le MRNF propose d'organiser une prochaine rencontre de TGIRT Commune pour compléter ce point.
5. Fin de la rencontre	La rencontre est levée à 16 h 20.

Tous les documents sont disponibles sur le site internet de la TGIRT au lien suivant : <https://tgirtgaspesie.com/espace-membre/rencontres/table-commune/>

Tableau de l'ensemble des suivis

Mandats / suivis	Par	Provient de - Date de rencontre
Structure d'âge : Effectuer une analyse de l'indicateur sur les vieilles forêts en excluant les pôles de conservation lors de la refonte du VOIC	MRNF et TGIRT	2023-01-10 et 2023-09-19 (modifié)
Structure d'âge : ajouter les modifications adoptées au VOIC	TGIRT	2023-09-19
VOIC Caribou : Relancer le comité caribou à la suite du dépôt de la stratégie et proposer de travailler sur le projet du CREG sur une journée Caribou.	TGIRT	2023-06-20
2 ^e Atelier changement climatique : Interpeller le secteur faune du MELCCFP afin de participer à l'atelier sur l'adaptation des forêts aux CC	Annie Malenfant	2023-06-20
MHB : Organiser une sortie terrain sur les milieux humides boisés – établi en fonction des éléments du comité MHH	MRNF et TGIRT	2023-06-20
PAFIT 2023-2028 : Des retours individuels sur les préoccupations du PAFIT seront faits et des comptes-rendus seront mis disponibles.	MRNF	2023-09-19
TGIRT juin 2025 : Créer un comité qui préparera le sujet des AIPL afin qu'il soit traité lors d'une TGIRT extraordinaire AIPL	TGIRT	2024-02-13
Délégation biodiversité : faire un suivi avec le CREG concernant des suites à donner au projet	TGIRT	2025-02-20
Délégation bois mort : faire le point sur la proposition de Guy Lessard	TGIRT	2025-02-20
Délégation biodiversité : Évaluer combien pourrait coûter la réalisation d'un second contrat.	TGIRT	2025-02-20
Organiser une rencontre afin de terminer les harmonisations	TGIRT	2025-04-09